

LA HAIE



Élément fort de notre patrimoine paysager, les haies sont très présentes sur le territoire de Guérande. Ce sont des alliées précieuses pour la biodiversité, dessinant une trame verte, formant de vrais couloirs de vie entre la ville et la campagne.

À noter

Il existe une vaste gamme végétale appropriée au sol granitique et à notre climat tempéré. Pensez à varier les plaisirs !

Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes, à moins que ce remplacement ne soit pas pertinent d'un point de vue écologique, ou paysager (essences exotiques ou invasives, inadaptation au milieu, fermeture d'une fenêtre paysagère, etc.).

Plus d'infos

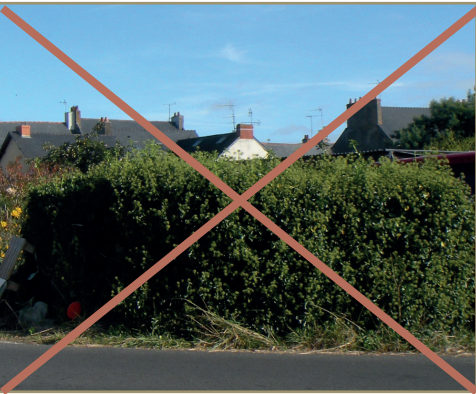
1/ sur la brochure du Parc naturel régional de Brière « Choisir les arbres et arbustes pour nos paysages de brière »
<http://www.parc-naturel-briere.com>

2/ sur le règlement du PLU p.16, 17 et 251

www.ville-guerande.fr

À proscrire

Avant tout travaux sur une parcelle, une demande administrative est nécessaire. Abattre un arbre ou supprimer une haie bocagère sans autorisation peut amener la collectivité à dresser un PV.



À savoir

Une haie libre et variée, composée de différentes essences locales et comprenant suffisamment de perméabilité pour laisser passer la petite faune, participe à l'embellissement du jardin et permet à la biodiversité de s'y développer.



QUELQUES CONSEILS TECHNIQUES

Avant de composer votre haie :



Choisir des essences locales

= une meilleure intégration du jardin au paysage environnant.



Planter jeune

= les végétaux poussent mieux.



Composer sa haie pour qu'elle soit intéressante toute l'année

= floraisons, feuillages, écorces, fruits...



Planter de la mi-octobre à mars

= protéger les jeunes plantes du gel.



Couvrir le sol par un paillage naturel et organique

= maintenir l'humidité, protéger la terre du soleil tout en permettant son réchauffement, et éviter la concurrence des jeunes plants par les mauvaises herbes.



LES RÔLES ET INTÉRÊTS DE LA HAIE

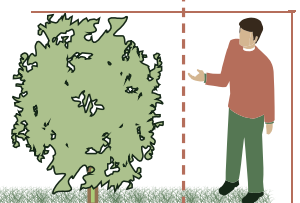
- Une haie facilite l'infiltration de l'eau, limite l'érosion et **renforce la biodiversité**.
- Elle protège les oiseaux et les insectes permettant ainsi une meilleure **pollinisation**. Lorsqu'une attaque parasitaire surgit, cette biodiversité permet à la haie de mieux se défendre.
- Elle sert d'écran, de séparation ou de **clôture**.
- Elle participe activement à **l'ambiance du jardin et au paysage** vu depuis la rue. Fleurs, fruits, feuillages, écorces... marquent la succession des saisons.
- Elle **protège du vent** et **apporte une ombre** appréciable l'été.

BON SENS... & RÉGLEMENTATION

Avant de planter, prenez connaissance des règles établies par le Code civil (article 671).

« *Tout arbre ou arbuste inférieur à 2 mètres de hauteur doit être planté à 50 cm au moins de la limite de propriété. Si l'arbre ou l'arbuste dépasse 2 mètres de hauteur, il doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative.* »

supérieur à 2 m



inférieur à 2 m

50 cm

2 m minimum

limite de propriété

